

Eco-conception

Des bières du Nord plus durables

Le pôle Agroé et la filière brassicole des Hauts-de-France ont engagé dès 2014 une démarche collective pour concilier performances environnementale et économique.

Convaincu que l'éco-conception représente une opportunité pour concilier performances environnementale et économique, le pôle d'excellence agroalimentaire Agroé a engagé dès 2014 une démarche collective avec la filière brassicole de la région Hauts-de-France (ex-Nord Pas-de-Calais Picardie) dans l'intégration de ces enjeux. Pour ce faire, une étude a été menée pendant quatorze mois auprès de six acteurs (groupe Carré, Malteurop, Moulins Waast, Brasserie des deux caps, Brasserie St Germain et Les trois Brasseurs). La filière brassicole s'est depuis longtemps engagée dans une démarche de réduction de son empreinte environnementale via la réduction des consommations d'eau et d'énergie. Une première phase de collecte des données a permis d'identifier les principaux postes d'impacts environnementaux et de définir des indicateurs (eutrophisation, changement climatique, consommation d'eau, écotoxicité aquatique et consommation d'énergie non renouvelable).

Augmenter la durée de vie des bouteilles de 75 cl

Des ateliers ont ensuite été organisés avec les partenaires du projet et des experts des thématiques étudiées afin d'identifier et de hiérarchiser les pistes d'éco-conception. Les plus pertinentes ont été évaluées sur les plans économiques et environnementaux afin de quantifier les gains potentiels associés. Parmi elles, l'allègement du poids des bouteilles de 75 cl et l'augmentation de leur durée de vie. Plusieurs scénarios ont été envisagés, comme un lavage en brasserie des bouteilles, un système de consignation sur les



La réutilisation des bouteilles de bière permettrait d'avoir 10 à 30 % de gains environnementaux dès la première réutilisation.

REPÈRES

- Production brassicole en Hauts-de-France :
- 6,5 millions d'hectolitres par an (30 % du volume national)
- CA : 500 M€
- 1000 emplois directs

points de vente avec lavage externalisé, ou encore une collecte des bouteilles en points spécialisés avec un système de lavage puis de retour des conditionnements. Ces scénarios ont été mis en place à l'aide des sociétés Jean Bouteille, qui proposent une prestation de lavage de bouteilles en verre consignées et du programme Boréal, qui offre des bons d'achat au consommateur lorsque ce dernier retourne ses bouteilles vides dans des kiosques spécialisés. Les résultats de l'étude ont mis en évidence que la réduction des impacts serait minime (de 2 à 8 % seulement) en cas de diminution du poids de la bouteille. Au contraire, l'allongement de la durée de vie augmenterait les gains environnementaux (de l'ordre de 18 à 60 % selon les indicateurs). Elle permettrait d'avoir 10 à 30 % de bénéfice dès la première réutilisation. Ainsi, dans l'hypothèse qu'1 % de la production de la région Hauts-de-France réutilise ses bouteilles de 75 cl une fois (8,5 millions de bouteilles), le gain s'élèverait à environ 1 925 tonnes de d'équivalent CO₂ par an. La prochaine étape consistera à lancer une expérimentation terrain afin d'affiner les gains économiques et environnementaux potentiels. ●

M. CÉROU

Soufflet augmente le transport fluvial

Socomac, filiale du groupe Soufflet, a annoncé la réalisation d'une nouvelle installation de déchargement sur le port de Rouen. Cet investissement d'un montant supérieur à un million d'euros va permettre à la structure de réception et d'export de grains d'atteindre 60 % de ses acheminements par voie fluviale. Le nouvel équipement a été installé pour accroître de 25 % les capacités du silo et pour accueillir de nouveaux convois fluviaux. L'objectif est à présent de doubler le fret ferroviaire sur le port de la Rochelle. Un nouveau silo portuaire devrait être opérationnel en 2017. Le chargement direct de la marchandise à bord des navires entraînera une reconsidération de la chaîne logistique, avec un recours plus important au fret ferroviaire (de 12 à 27 %). A la clé, un bilan carbone plus favorable.

Une réduction des émissions de méthane de 15 à 30 %

Le pôle de compétitivité Céréales Vallée et ses partenaires ont lancé le projet « Environnement Performance Santé » (EPS) qui envisage de réduire à court terme de 15 à 30 % les émissions de méthane digestif des ruminants par simple action sur l'alimentation animale sans surcoût pour l'éleveur et le consommateur. D'une durée de 30 mois, ce projet, lancé au moment de la COP21, rassemble trois acteurs de l'alimentation animale bovine (Thivat Nutrition Animale, Idena et l'Inra). Labellisé et accompagné par Céréales Vallée et le cluster d'excellence Auvergne Nutravita, il est soutenu par l'État dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir opéré par l'Ademe.